



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 16 avril 2024

**Dossier n° : AE 24.0169**

**Demandeur : CLAMAGIRAND Yoan**

**Date d'enregistrement de la demande : 25/03/24**

**Date limite de candidature : 25/06/2024**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 25/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
FONTANGES	25,33	ROUCHY Elie	Section E 156,159,285,288,
SAINT-CHAMANT	65,03	VINCENT MICHEL	Section ZD 3,16,22,24j,k,l,m,29,35j,k,l,m, n,o,p,37,48j,k,l,m,n,o,
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	1,33	VINCENT MICHEL	Section ZS 30,
SAINT-CHAMANT	15,23	ROUCHY Martine	Section ZD 14,45,46j,k,l,m,n,
SAINT-CHAMANT	3,77	Mairie de St-CHAMANT	Section ZD 11,12,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière